



Commission des finances et des affaires générales

5 - Administration générale

Congrès annuel de l'Assemblée des Départements de France (ADF) à METZ - Participation d'une délégation du Conseil Général - Mandat spécial

Rapport n° CP/2012/679

Service gestionnaire :

Direction des services de l'assemblée

Résumé :

Ce rapport a pour objet la prise en charge des frais liés à la participation d'une délégation du Conseil Général au 82e Congrès de l'Assemblée des Départements de France (ADF) à METZ.

L'Assemblée des Départements de France (ADF) organise du 19 au 21 septembre 2012 à METZ (Moselle), son 82e Congrès sur le thème "Le Département dans la France des territoires".

Aussi, il est proposé qu'une délégation de notre collectivité participe à ce Congrès dont les débats porteront en particulier sur les perceptions et attentes des citoyens face aux Départements, les stratégies pour préparer l'avenir ainsi que le rôle des Départements en tant qu'acteurs de la croissance et du développement.

Cette délégation serait composée du Président du Conseil Général, des quatre Vice-présidents en charge des pôles opérationnels, du Directeur général des services du Département et du Directeur de Cabinet, selon la liste annexée.

Le montant prévisionnel des dépenses liées à ce déplacement, qui s'effectuera en véhicule de service, est estimé à 2 400 € TTC, comprenant les inscriptions au Congrès, l'hébergement et les repas.

Je vous prie de bien vouloir délibérer de l'opportunité de ce déplacement et d'approuver la liste des participants ainsi que la prise en charge des frais correspondants sur le budget du Département.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21630	011-6247-021	18 000,00 €	18 000,00 €	900,00 €
21631	65-6532-021	30 000,00 €	13 920,89 €	1 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans l'intérêt du Département, de confier un mandat spécial à une délégation du Conseil Général en vue de participer du 19 au 21 septembre 2012 au 82e Congrès de l'Assemblée des Départements de France (ADF) qui se tiendra à METZ (Moselle).

Elle approuve par ailleurs la composition de cette délégation, conformément à la liste annexée.

Elle décide en outre de la prise en charge par le Département de l'intégralité des frais générés par ce déplacement, dans la limite du budget maximum imparti, estimé à 2 400 € TTC (frais d'inscription au Congrès, hébergement, repas).

Elle décide également de rembourser les frais supplémentaires qui seraient engagés le cas échéant par les participants, selon les dispositions en vigueur.

Strasbourg, le 20/08/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL